

Augmenter le salaire minimum : un enjeu important pour améliorer le pouvoir d'achat et lutter contre la pauvreté

Depuis le déclenchement des élections, les associations patronales n'hésitent pas à prendre position contre l'intention du parti libéral d'augmenter le salaire minimum de 1 \$ d'ici 2010. Le discours est celui des pertes d'emplois et des fermetures d'entreprises sur un fond de crise économique. Or au Québec, 90 % des emplois au salaire minimum sont dans le secteur des services. On parle d'entreprises locales qui ne subissent pas la concurrence étrangère et qui profiteraient d'une amélioration du pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs. En septembre 2008 Emploi Québec publiait un document sur les perspectives à long terme du marché du travail au Québec. On y apprend que la croissance de l'activité dans le secteur du commerce demeurera supérieure à la moyenne et qu'on prévoit la création de 61 000 nouveaux postes au cours des cinq prochaines années. En 2007, 40% des personnes rémunérées au salaire minimum travaillaient dans ce secteur. Le discours des associations patronales est un discours alarmiste. Ce discours se doit d'être nuancé.

La promesse du parti libéral, si elle est réalisée, réduirait d'environ 6% l'écart entre le revenu d'une personne qui travaille 40 heures au taux général du salaire minimum et le seuil de faible revenu de statistique Canada avant impôt pour une personne seule. Actuellement pour permettre à une personne qui travaille 40 heures par semaine de sortir de la pauvreté, le salaire minimum devrait atteindre 10,43 \$. Si l'engagement se concrétise, nous pourrions parler d'une hausse intéressante, mais insuffisante. Avec un taux de 9,50 \$ en 2010 le Québec se placerait derrière l'Ontario avec un taux à 10,25 \$ et la Nouvelle-Écosse à un taux à 9,65 \$.

Quelles sont les intentions des autres partis pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs à bas revenu de sortir de la pauvreté? Le salaire minimum est l'un des principaux éléments de toute politique de lutte à la pauvreté. Les effets positifs d'une augmentation substantielle du salaire minimum dépassent l'amélioration des conditions de vie et de travail des 178 000 travailleuses et travailleurs au salaire minimum du Québec. Elle améliore la condition des personnes qui gagnent un salaire légèrement plus élevé que le salaire minimum, mais qui sont tout de même pauvres ou tout près de basculer dans la pauvreté. Par conséquent, une hausse du salaire minimum à un niveau où il permet l'atteinte du seuil de faible revenu, s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette Loi a été votée à l'**unanimité** à l'Assemblée nationale en 2002.

Les personnes rémunérées au salaire minimum n'ont pas de réel rapport de force face à l'employeur et dépendent essentiellement du gouvernement pour l'amélioration de leur situation. Augmenter le salaire minimum refléterait l'importance accordée par notre société au travail et à la dignité de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec.

Manon Brunelle

Illusion-Emploi et porte -parole régionale du Front de défense des non-syndiqués